Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 21 DEC. 2015

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A354

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Risques majeurs - Retrait de la Communauté du Pays d'Aix de l'association CYPRES

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à BOULAN Michel – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Nom de la DGA, DGST ou DGSA
Direction
Service
Initiales du rédacteur

06_5_01

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Olivier FREGEAC

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Risques majeurs

Objet : Retrait de la Communauté du Pays d'Aix de l'Association CYPRES

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le 17 décembre 2004, le Conseil communautaire par une délibération 2004-A343 a voté l'adhésion au Centre d'Information du public pour la prévention des Risques industriels et la Protection de l Environnement (CYPRES).
Il est proposé de cesser d'adhérer à l'association pour les motifs exposés dans le présent rapport.

Exposé des motifs :

Par une délibération en date du 17 décembre 2004, la Communauté du Pays d'Aix a adhéré au Centre d'Information du public pour la prévention des Risques industriels et la Protection de l'Environnement (CYPRES).

Cette association avait pour objet en 2004 :

« - de mettre à disposition des collectivités locales ou des entreprises des éléments d'informations objectifs notamment en cas d'incident
- de faire apporter au public, par l'interlocuteur compétent, des réponses aux questions concernant le risque industriel et la préservation de l'environnement par les industriels. »

Or depuis sa création, l'association a évolué et s'est tournée vers des activités de formation et d'ingénierie sur les risques majeurs et leur planification.

Ces nouvelles orientations ne répondent plus aux attentes de notre établissement qui, par ailleurs, a concrétisé depuis 2009 un véritable travail d'assistance aux communes dans la planification, l'information du public et la gestion des événements majeurs.

En effet, depuis cette date, la CPA a multiplié les actions visant à améliorer la réponse à toute situation exceptionnelle en :

- mettant en œuvre une organisation pérenne et efficace (astreinte, salle de crise...) ;
- s'attachant le service de prestataires spécialisés notamment en matière d'alerte des populations et de prévision météorologique ;
- organisant des formations pour les élus et des fonctionnaires notamment en partenariat avec l'École des Officiers de Sapeurs-Pompiers ;
- mettant en œuvre des exercices de crise dans les communes en partenariat avec les services de l'Etat et des SDIS ;
- développant un véritable plan d'équipement visant à améliorer aussi bien les capacités d'accueil, d'hébergement d'urgence, de transmissions et de gestion de crise au profit des 36 communes du territoire ;
- contribuant à l'élaboration et à la réactualisation des Plans Communaux de Sauvegarde et des Documents d'information sur les Risques Majeurs ;
- déployant une cartographie adaptée aux besoins des communes.

Ces actions ont contribué à permettre aux Maires du territoire de répondre aux obligations réglementaires imposées par les textes en matière de prévention et gestion des risques majeurs tout en leur permettant de faire des économies d'échelle substantielles notamment par le biais de groupement de commande et de mutualisation des moyens.

Bien que l'objet du Cypres soit louable, le concours que celui-ci a pu apporter à la CPA s'est avéré depuis 2004 fort limité.
En effet, le Cypres ne peut inscrire à son crédit qu'une demi journée de formation sur les canalisations souterraines. Par ailleurs, celle-ci a entrepris un travail sur l'information du public sur le Plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Bimont qui n'est toujours pas achevé.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement ;
VU la délibération n°2004_A343 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2004 relative à l'adhésion de la CPA à l'association CYPRES ;
VU l'avis de la Commission Environnement, développement durable et gestion des déchest en date du 8 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le retrait de la Communauté du Pays d'Aix de l'association CYPRES ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à notifier cette décision à l'Association.

2015_A354

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Risques majeurs - Retrait de la Communauté du Pays d'Aix de l'association CYPRES

Ne prennent pas part au vote : BARRET Guy - GACHON Loïa

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	2
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	84
Majorité absolue	43
Pour	84
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant
Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant
Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015